

# GORGES CAUSSES CÉVENNES

# T N F O

Hors-série Eau/assainissement 2020

## Un transfert effectif depuis le 1er janvier 2020

Historiquement, la gestion de l'eau potable et de l'assainissement a toujours été portée par les communes ou par des syndicats intercommunaux. Ainsi, les élus communaux ou syndicaux exerçaient ces missions depuis de nombreuses années. Ce fonctionnement a notamment permis de conserver sur notre territoire une proximité et une réactivité d'intervention sur le terrain.

Pourtant au vu des enjeux grandissants liés à la ressource en eau et à l'environnement, à la complexité technique, financière et administrative qui en découle, le législateur a souhaité, avec la loi NOTRe du 7 août 2015, transférer ces compétences à l'échelle intercommunale.

**Ainsi, depuis le 1er janvier 2020 la communauté de communes Gorges Causse Cévennes assure la gestion de l'eau potable et de l'assainissement sur l'ensemble des 17 communes qui la composent.**

Même si le maître mot de ce transfert a été de **conserver la proximité et la réactivité sur le terrain**, ce changement implique un nouveau fonctionnement et un nouveau **lien service-abonnés**.

Ce hors-série vous présente donc le nouveau fonctionnement de votre service eau et assainissement.



## Un transfert préparé en amont depuis 2017

Pour permettre d'assurer une transition efficace, le Conseil communautaire a mandaté dès 2017 un bureau d'étude pour l'accompagner dans la mise en place de ce transfert. L'objectif de cette étude était de réaliser un état des lieux des services d'eau et d'assainissement du territoire, de proposer des scénarii de gouvernance et d'accompagner la Communauté de communes dans la mise en place du futur service. Tout au long de l'étude, les communes et les syndicats d'eau concernés ont été partie prenante du travail et des décisions prises dans l'organisation du futur service d'eau et d'assainissement.

Les deux objectifs principaux, qui ont guidé les élus et les agents dans l'organisation du nouveau service, ont été de **garder la proximité et la réactivité sur le terrain**.

## Intervention les week-ends

**En cas d'urgence** les week-ends (fuites d'eau, dysfonctionnement majeur, problème avant compteur, etc.), **une astreinte a été mise en place**.

En cas de besoin il vous suffit de contacter le numéro d'urgence indiqué sur la boîte vocale du :

**04 66 47 15 99**

24h/24 et 7j/7

### SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

**Communauté de Communes  
Gorges Causse Cévennes**  
Service Eau et Assainissement

Route de Mende  
48210 Gorges du Tarn Causse

04 66 47 15 99

eau-ccgcc@orange.fr

du Lundi au Vendredi : 9h00-  
12h30 14h00- 16h00

Gorges  
Causse Cévennes  
Communauté de Communes



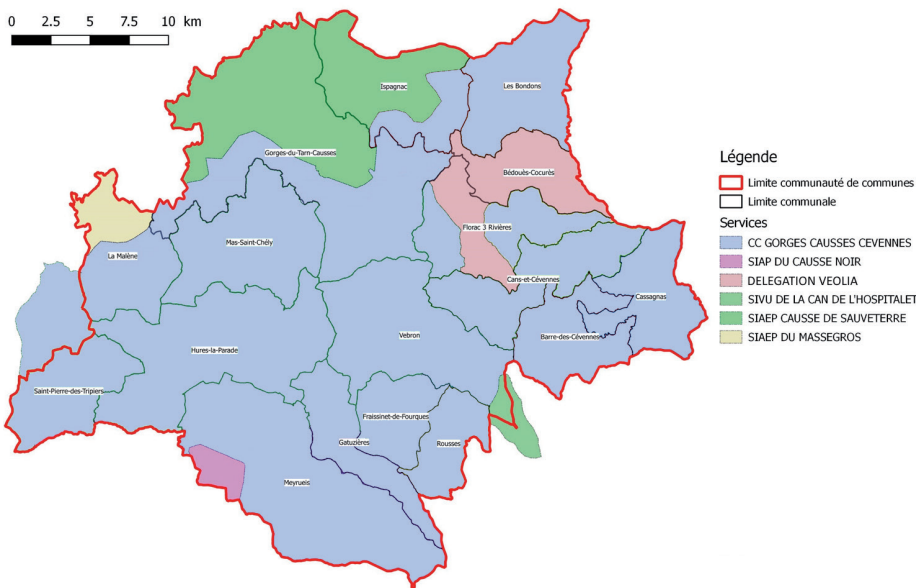


## Le territoire concerné

En 2019, le territoire était composé de 20 services d'adduction d'eau potable et 10 services d'assainissement collectif. La gestion de ces services se faisait principalement en régie par les communes et les syndicats.

Depuis le 1er janvier 2020, il n'existe plus sur le territoire que 6 services d'eau et 2 services d'assainissement collectif.

**Ainsi, le service eau et assainissement de la Communauté de communes gère en régie la majeure partie du territoire** hormis les syndicats d'eau limitrophes (Syndicats d'eau du Sauveterre, du Massegros, du Causse Noir et de la Can de l'Hospitalet) et l'ancien territoire du Sivom de Florac.



## Particularité de l'ancien territoire du SIVOM de Florac

En 2016, le SIVOM de Florac (communes de Bédouès-Cocurès et d'une partie de Florac-Trois-Rivières) avait contractualisé la gestion de son service d'eau et d'assainissement pour 8 ans avec la société Véolia Eau.

**Si vous êtes usager sur ce secteur, votre interlocuteur et le fonctionnement de votre service ne changeront pas.**

Pour rappel, en cas de besoin vous pouvez vous rendre sur le lieu d'accueil :

### Véolia Eau

1 Route de Mende 48400 FLORAC  
du lundi au Vendredi  
de 8h00 à 10h00

ou contactez le **0969 329 328**  
(24h/24 et 7j/7)

## Mode de Facturation

Dès 2020, une harmonisation des modes de facturation sera mise en place. Ainsi, cette année vous recevrez deux factures :

- **L'abonnement** (ou part fixe) entre juin et juillet
- **La consommation** (ou part variable) entre novembre et décembre

Pour l'instant, le paiement mensuel n'est pas mis en place mais un travail en ce sens sera effectué.

## Tarifs de l'eau et de l'assainissement 2020

**Les tarifs 2019 (consommation et abonnement) ont été reconduits pour 2020** (hormis le territoire de l'ancien SIVOM de Florac).

À terme, la Communauté de communes devra harmoniser progressivement l'ensemble des tarifs du territoire (abonnement et consommation). Ainsi, vous remarquerez au fil des années des variations liées à cette harmonisation.

Dans le cadre d'une demande de raccordement, un bordereau de prix a été mis en place. L'agent technique de votre secteur se rendra sur place pour établir avec vous un devis. Une fois le devis signé, les agents du service réaliseront le branchement. Vous avez également la possibilité de faire réaliser le raccordement par un professionnel de votre choix, après validation du projet et réalisation d'un contrôle « tranchée ouverte » par nos agents.

## Le Conseil d'exploitation

Pour guider la Communauté de communes dans l'élaboration de sa politique d'eau et d'assainissement sur son territoire, un **conseil d'exploitation** va être mis en place. Celui-ci est composé par l'ensemble des maires des communes de la Communauté de communes. Il a un **rôle consultatif** et **prépare les décisions du Conseil communautaire sur le fonctionnement, les investissements, les tarifs et le budget du service eau et assainissement**. Des représentants de la société civile (association environnementale, de consommateurs, d'agriculteurs etc.) participeront également à ce conseil d'exploitation pour apporter une vision complémentaire aux échanges.

Un premier conseil sera réuni au début du second semestre 2020.

## Le règlement de service

Tout service public d'eau et d'assainissement doit obligatoirement posséder un règlement qui **définit le fonctionnement, les droits et obligations respectifs du service et de ses abonnés**. Les nouveaux règlements de service pour l'eau potable et l'assainissement vous seront transmis dans les prochains mois après vote en Conseil communautaire et disponible sur le site internet communautaire ([www.gorgescaussescevennes.fr](http://www.gorgescaussescevennes.fr)).



## Les équipes

### L'équipe technique

Pour respecter les objectifs fixés, la Communauté de communes a conventionné avec les communes pour qu'elles mettent à disposition leurs agents techniques, qui ont une parfaite connaissance de leur territoire.

Ainsi, ce sont généralement les mêmes agents que vous connaissez qui vont continuer à gérer le service d'eau et d'assainissement sur votre commune.

Au total, 16 agents sont « détachés » sur une partie de leur temps pour réaliser les tâches quotidiennes qui incombent au service eau et assainissement.

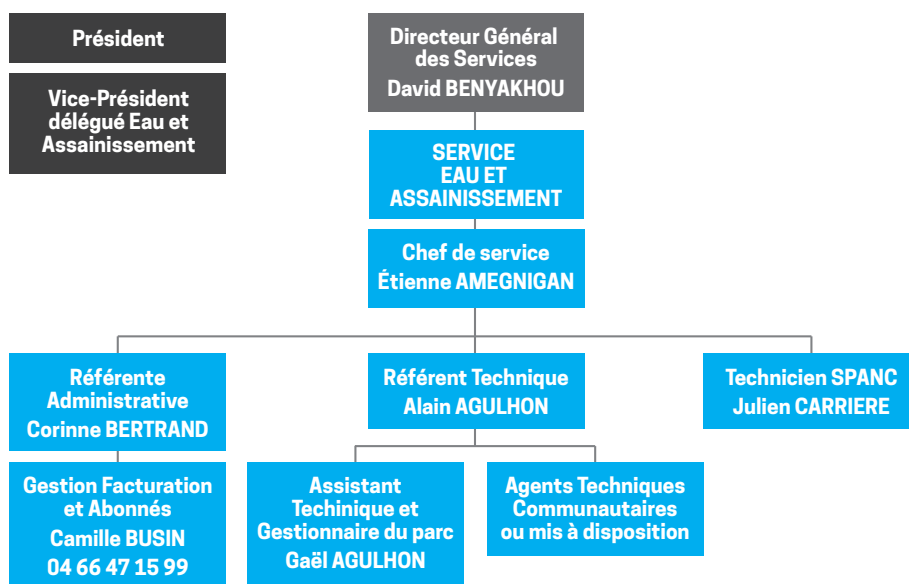
Toutefois, sur certains secteurs (gorges du Tarn, Meyrueis et SIAEP du Causse Méjean notamment), les agents seront à temps plein pour gérer le service d'eau potable et d'assainissement de la Communauté de communes

et pourront être amenés à évoluer sur l'ensemble du territoire, pour renforcer les moyens techniques et humains en cas de nécessité.

### L'équipe administrative

Pour répondre à vos demandes et questions (changement d'abonné, réclamations, demande d'intervention), l'équipe administrative se tiendra à votre disposition au pôle de Sainte Enimie (route de Mende - 48210 Gorges du Tarn Causses) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30, par téléphone au 04 66 47 15 99 ou par email [eau-cgcc@orange.fr](mailto:eau-cgcc@orange.fr).

En période de facturation un agent tiendra une permanence dans votre mairie sur des créneaux précisés à l'avance.





## Borne Monéca

Depuis plusieurs années, l'ancien SIVOM de Florac avait fait le constat de prélèvements sauvages, sans comptage au niveau des poteaux incendie de son territoire engendrant des nuisances sur le réseau d'eau potable.

Pour remédier à ces pratiques, le SIVOM en liaison avec la société Véolia Eau a fait le choix d'installer une borne de puisage monétique à destination des utilisateurs.

Innovant et sécurisé, cette borne de puisage monétisée répond aux besoins des entreprises. Un badge avec code d'accès permet de puiser le volume d'eau souhaité après avoir relié le tuyau du véhicule à la borne. Un geste simple, rapide, économique, répondant aux besoins exprimés et supprimant les prélèvements sauvages.

Cette borne est installée en bordure de la Route Départementale 998 en direction de Bédouès-Cocurès entre le rondpoint du pont du Tarn et le Camping Communal du pont du Tarn.

Les entreprises intéressées pour l'acquisition d'un badge rechargeable peuvent se rendre au bureau de Véolia (1, route de Mende).

Dorénavant, toute prise d'eau sur le réseau public doit se faire sur cette borne, hormis pour les pompiers, seuls autorisés à utiliser les bornes et poteaux incendie.

## Investissements et renouvellement de réseau

L'étude réalisée, en liaison étroite avec le Conseil Départemental de la Lozère et l'Agence de l'Eau Adour Garonne, a défini un **programme d'investissements sur les 15 prochaines années sur l'ensemble du territoire**. Celui-ci, ambitieux, prévoit la création et/ou la réhabilitation de plusieurs stations d'épuration et réseaux d'eaux usées, la protection de la ressource d'eau potable et la sécurisation de son alimentation mais également le renouvellement des réseaux d'eaux dits fuyards.

## Investissements 2020

Pour les investissements 2020, le maître-mot sera la continuité. Ainsi l'ensemble des projets initiés par les communes seront poursuivis par la Communauté de communes.

Les principaux chantiers seront donc :

- **Pour l'eau potable** : Travaux de régularisation et protection des captages de Barre des Cévennes, Rousses, Cassagnas, Hures la Parades, Gorges du Tarn Causses et poursuite de l'étude du schéma directeur AEP de Meyrueis.
- **Pour l'assainissement** : Travaux de réhabilitation du réseau de Florac, finalisation de l'étude d'assainissement collectif du bourg de Cassagnas et travaux de création d'assainissement de Saint Pierre des Tripiers.
- **Mise en place d'outils de connaissance du patrimoine** (système d'information géographique et télésurveillance des ouvrages).

Au total 998 000 € seront investis en 2020 par le service eau et assainissement pour l'ensemble de ses projets et travaux.

## Gorges Causses Cévennes Info

### Journal édité par :

Communauté de communes Gorges Causses Cévennes

22 rue Justin Gruat

48400 Florac-Trois-Rivières

04 66 44 03 92

contact@ccgcc.fr

www.gorgescaussescevennes.fr

### Directeur de la publication :

Henri Couderc, Président

### Rédacteur en chef :

Etienne Amegnigan

### Conception graphique et impression :

Julie Mercey

### Crédit photos :

Etienne Amegnigan, Marie-Amélie Péan.

Bulletin édité à 4000 exemplaires